Les échos

De Ver Sur Launette – Loisy

N°25 : Juillet 2020

SOMMAIRE

- *Editorial* P 1
- *Etat civil* P 2
- *Agenda* P 2
- *Offre d'emploi* P 2
- *Comptes rendus du Conseil Municipal* P 3
- *Retraite de M. DURY* P 5
- *Discours du maire* P 6
- *Travaux* P 6
- *Rappel civisme* P 6
- *Ecole* P 7
- *Informations diverses actualités* P 8
- *Jeux* P 8

Editorial

Mesdames, Messieurs,

Suite au scrutin des municipales du 15 mars, nous sommes entrés en confinement deux jours après le premier tour, ce qui nous a conduits à une situation perturbée dans tous les domaines. Pour ce qui nous concerne, ce fut l'annulation de la mise en place du conseil municipal prévue le 20 mars et reportée à une date ultérieure.

Après deux mois d'attente, nous nous sommes réunis en conseil municipal le mardi 26 mai dans la cour de l'école et dans le respect des règles sanitaires imposées. Vous trouverez dans les pages suivantes les décisions prises lors de cette réunion, notamment l'élection du maire et des adjoints.

Malgré un contexte d'abstention compréhensible eu égard au virus Covid-19, je veux sincèrement vous adresser mes remerciements pour la confiance accordée le 15 mars à la liste que je conduisais. Les bureaux étaient certes organisés pour assurer un maximum de protection aux électeurs et aux assesseurs mais il fallait néanmoins une bonne dose de courage pour remplir son devoir électoral.

Le second tour, là où il a été nécessaire, s'est déroulé le 28 juin. Cela va permettre la mise en place de notre communauté de communes début juillet. Nous avons besoin de retrouver un fonctionnement démocratique normalisé à tous les niveaux de nos collectivités au vu du rôle économique qu'elles jouent dans notre pays. Cette crise sanitaire va fatalement avoir des répercussions économiques sur chacun d'entre nous et malheureusement pour les plus vulnérables.
Notre budget municipal 2020 sera impacté par cette situation, notamment par les achats obligatoires que nous avons dû réaliser en matériel de protection pour les agents municipaux et les enfants : masques, gels hydroalcoolique,

produits de nettoyage et désinfection, etc. Tout ceci avec moins de recettes de fonctionnement, pas de cantine et de garderie avec néanmoins le personnel mis à disposition des enseignants pour les aider à appliquer un protocole sanitaire draconien afin d'assurer au mieux la sécurité de nos enfants.

Je voudrais remercier tous les agents municipaux qui, pendant la difficile période que nous venons de connaître, ont travaillé afin d'assurer la continuité des services. Le secrétariat de mairie est resté ouvert au public afin d'assurer les démarches essentielles, le personnel affecté à l'école a répondu présent pour assurer la surveillance des enfants de personnel indispensable à la gestion de la crise (infirmier(e)s…) pendant le confinement.

Même si ce n'est pas le plus important, nos associations aussi ont été contraintes à annuler toutes leurs activités, manifestations culturelles, festives et sportives. Ce manque d'animations nous affecte aussi tous en cette période morose. Nous avons décidé de programmer la manifestation du 14 juillet avec la cérémonie, le pique-nique républicain et le concours de pétanque.
Je tiens également à remercier toutes les personnes qui se sont fait connaitre et/ou mobiliser pour rendre service pendant cette crise, notamment les couturier(e)s bénévoles qui ont confectionné des masques en tissu qui ont été distribué aux aînés et aux enfants.

Si la pandémie marque le pas, la vigilance reste nécessaire et il est important d'adopter de nouveaux comportements pour nous protéger et protéger ceux qui nous entourent. Je vous invite à prendre soin de vous en respectant rigoureusement les gestes barrière qui sont le seul remède, pour l'instant, efficace pour limiter la propagation du virus.

Je vous souhaite un bel été.

Bien Cordialement.

Betty COËLLE.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

- Lundi : 14 H – 18 H
- Mardi 14 H – 18 H
- Mercredi 10 H – 12 H
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 14 H – 18 H

- 1er samedi du mois : 9 H 30 – 12 H
(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69 **UNIQUEMENT durant ces horaires**.

ETAT CIVIL

Naissances :

- Léa DO NASCIMENTO le 28/03/2020
- Gabriel SANCHEZ le 02/05/2020
- Léo GINET ESPEROU le 23/05/2020
- Louis URBANSKI le 14/06/2020
- Gina GÜNES le 15/06/2020

Toutes nos félicitations aux parents.

Décès :

- Marc ZIEMINSKI le 30/04/2020

Toutes nos condoléances aux familles.

A VENIR …

- **Mardi 14 Juillet :** Cérémonie, pique-nique Républicain, concours de pétanque et inauguration du terrain multisports.
- **Mardi 1er septembre :** Rentrée des classes

RECHERCHE AGENT ESPACES VERTS

La mairie de Ver-sur-Launette recherche un agent des espaces verts à temps plein.
Vous travaillez seul pour le service technique de la commune, sous la responsabilité d'un élu. Votre principale mission est l'entretien de la voirie communale avec désherbage des trottoirs et accotements, des espaces verts communaux et des équipements.
Vous effectuez la tonte des pelouses, l'entretien des massifs, le ramassage des feuilles, la taille des arbustes, l'élagage des arbres pour mise en sécurité et l'entretien hivernal.
Vous participez occasionnellement au montage des diverses manifestations communales. Vous êtes amené(e) à utiliser un véhicule communal (permis B obligatoire).

Les candidatures (lettre de motivation + CV) sont à adresser à :
Madame le Maire – Mairie
5 rue du Bois – 60950 VER SUR LAUNETTE recrutement@versurlaunette.fr

Compte rendu du Conseil Municipal

Conseil Municipal du mardi 26 mai 2020

1. Installation du conseil municipal et élection du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice FALCOZ, doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a déclaré, les conseillers municipaux installés dans leur fonction.

Mme Betty COËLLE, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

3. Election des adjoints

1er adjoint Yves CHERON,
2ème adjointe Sylvie MASTINI,
3ème adjoint Guillaume GAST.

4. Election des délégués dans les organismes extérieurs

- SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) :

Titulaire : Monsieur Philippe LEFEVRE
Suppléant : Monsieur Guillaume GAST

- SLE Pays du Valois (Secteur Local d'Energie) :

Titulaire : Monsieur Philippe LEFEVRE

- PNR (Parc Naturel Régional) :

Titulaire : Monsieur Yves CHERON
Suppléant : Monsieur Guillaume GAST

- SISN (Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette) :

Titulaire : Monsieur Philippe COLIN
Suppléant : Madame Nathalie NAHARRO

- Défense :

Titulaire : Madame Lucie COLPAERT

- ADTO:

Titulaire : Monsieur Yves CHERON

- Commission d'appel d'offres :

Délégués titulaires :
Monsieur Yves CHERON
Madame Sylvie MASTINI
Monsieur Philippe LEFEVRE
Délégués suppléants :
Monsieur Thierry CRESSAUT
Madame Josiane BLAUWBLOMME
Monsieur Patrice FALCOZ

- Commission d'Appel d'offres pour la Délégation Service Public :

Délégués titulaires :
Monsieur Yves CHERON
Madame Sylvie MASTINI
Monsieur Philippe LEFEVRE
Délégués suppléants :
Monsieur Thierry CRESSAUT
Madame Josiane BLAUWBLOMME
Monsieur Patrice FALCOZ

6. Nouvel appel d'offres pour la nouvelle Mairie.

Vu que les offres remisent n'était pas conforme pour certains lots.

Considérant que la consultation portant sur les travaux de construction d'une nouvelle Maire est déclarée sans suite pour cause d'infructuosité pour ces lots, un appel d'offre pour un projet modifié est lancé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux,
Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de ladite consultation.

Questions diverses

Mme RENAUD demande dans quelle condition se fera la rentrée des classes.
Mme le maire indique qu'une réunion a été organisée la veille, avec les enseignants et les parents d'élèves, pour en fixer les modalités.
Tous les enfants du RPI souhaitant revenir en classe pourront faire leur rentrée le mardi 2 juin en alternance.

Conseil Municipal du mardi 09 juin 2020

1. Compte administratif 2019 (commune et eau)

Commune

Dépenses 2019 fonctionnement : 573 737.44€
Recettes 2019 fonctionnement : 873 324€
Soit un résultat 2019 de + 299 586.56€

Dépenses 2019 investissement : 178 77016€
Recettes 2019 investissement : 112 67004€
Soit un résultat 2019 de - 66 100.12€

Le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité.

Eau et assainissement

Dépenses 2019 fonctionnement : 34 110.08€
Recettes 2019 fonctionnement : 57 074.83€
Soit un résultat 2019 de + 22 964.75€

Dépenses 2019 investissement : 25 904.11€
Recettes 2019 investissement : 20 000€
Soit un résultat 2019 de - 5 904.11€

Le compte administratif de l'eau et de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2019 (commune et eau)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2019 (commune et eau), après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3. Affectation du résultat 2019 (commune et eau)

Commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT 1 445 343.69€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE : 1 028 928.75€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT : +416 414.94€

RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT : +60 733.15€

Eau-assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT 411 892.25€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE : 0,00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT : +411 892.25€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : +238 961.57€

4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Les membres de la commission des finances ont travaillé sur la préparation du budget et le calcul des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

La taxe d'habitation a vocation à disparaître. L'Etat va compenser sa compensation sur les bases 2018, soit un manque à gagner pour la commune.

Il est décidé à la majorité un coefficient de variation proportionnelle de 1,040267%, pour un produit attendu 208762 € pour les taxes foncières.

5. Fixation des taux d'indemnités des élus

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par le conseil municipal.

Les taux d'indemnités des élus ont augmenté pour les communes de moins de 3 500 habitants depuis le 29 décembre 2019. Cependant, le passage de l'indemnité au-dessus d'un demi-plafond URSSAF déclenchant des cotisations patronales URSSAF importantes pour la collectivité, Mme le maire propose de rester en-dessous de ce plafond pour l'indemnité du maire à savoir les taux suivants :

- Maire : 44% de l'indice brut 1027
- Maire-adjoint : 11% de l'indice brut 1027
- Conseiller municipal délégué : 6% de l'indice brut 1027

6. Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

Le conseil municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune, aux termes de l'article L. 2121-29 du CGCT.

Cependant, le conseil municipal, pour des raisons d'ordre pratique, ne peut régler tous les problèmes de gestion. Des délégations sont données au maire pour faciliter et accélérer les affaires courantes notamment dans le cadre de l'urbanisme.

Le conseil municipal donne des délégations au maire.

7. Demande de subvention auprès du conseil

Départemental pour ATSEM année 2019/2020

Afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, le Conseil Départemental accorde une aide pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques.
Par conséquent, le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental pour pouvoir bénéficier de cette subvention de 6 039,60 euros par ATSEM pour l'année 2019/2020.

8. Tarifs cantine/périscolaire année 2020/2021

Il est proposé une augmentation du tarif de la cantine et garderie pour la prochaine année scolaire (2020-2021). Notre prestataire cantine, Armor Cuisine, va augmenter ses tarifs de 4,80% en lien avec la crise sanitaire que nous avons vécue.

Il y a eu un coût supplémentaire des repas facturés à la maire de Ver-sur-Launette pour la fin d'année scolaire 2019-2020, non répercuté aux familles (60 centimes d'euros par repas du fait de l'individualisation des parts et du passage au repas froid). Le déficit sera donc plus important pour cette année scolaire.
De plus, durant le confinement, le personnel communal a continué à recevoir 100% de sa rémunération bien que le périscolaire et cantine étaient fermes (excepté les enfants du personnel prioritaire), aucune recette n'a donc été perçue par la municipalité pendant 3 mois, et des recettes sont en baisses sur juin au vu du nombre peu élevé d'enfant ayant repris l'école, ce qui va générer un plus fort déficit sur l'année 2019/2020.

Est voté une augmentation de 4%. Comme pour chaque année scolaire, les tarifs seront actualisés sur chaque tranche d'imposition.

9. Répartition RPI école de EVE 2018/2019

Afin de régler la part dû à la commune d'Eve dans le cadre de la répartition des charges pour le RPI, une délibération doit être prise.

Total des frais de scolarité des enfants de VER SUR LAUNETTE à EVE pour l'année 2018/2019 : 3 388.02 euros.

10. Ecole et périscolaire (état des comptes et sommes allouées 2018)

Les montants des frais engagés pour l'Ecole, la Cantine et le Périscolaire pour l'année 2019.
Suite à une vérification, il s'est avéré que les chiffres étaient erronés. La délibération est donc ajournée.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des séances sur le site internet de la commune
http://www.versurlaunette.fr/mon-village/comptes-rendus-conseils-municipaux/

Le CANTONNIER A PRIS SA RETRAITE

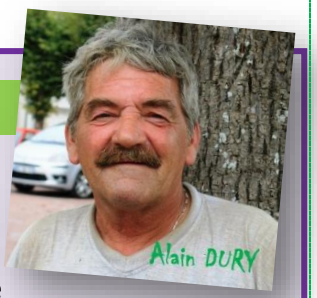

Tout le monde le connaît. Mais si, vous l'avez sans doute croisé un jour ! Alain DURY, c'était le cantonnier du village. Celui qui arpente les rues qu'il vente, qu'il pleuve, qu'il fasse soleil, traquant les papiers gras et autres détritus, les mauvaises herbes à l'aide de sa débroussailleuse et de sa camionnette ! Dans les petites communes, les cantonniers sont des hommes à tout faire.

Embauché en avril 1991 et titularisé en 1992, il a œuvré sous la houlette de plusieurs maires successifs : Bernard DUCHENNE, Aline LHOMME, Yves CHERON, Jean-Guy THOMAS puis de nouveau Yves CHERON.

Nous saluons son départ en retraite, après 29 années de services en tant que cantonnier. Et quoi de mieux que partir un 1er mai, le jour de la fête du travail. Un départ passé inaperçu du fait du confinement.

Alain va pouvoir aller à la chasse, mais aussi avoir du temps pour sa femme, ses enfants et petits-enfants. Merci Alain pour le travail accompli et bonne retraite à vous.

Betty COËLLE

Discours de madame coëlle lors du conseil municipal du 26 mai 2020

Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez.

C'est pour moi un second mandat qui commence aujourd'hui et un premier mandat en tant que maire.

Ces six dernières années ont été pour moi un moment pendant lequel j'ai beaucoup appris au côté de Yves CHERON. Aujourd'hui, il me fait confiance en me laissant prendre les rênes de notre village. Je tiens à le remercier du temps qu'il a consacré et que l'on ne peut quantifier. Un mandat particulier qui commença sur les chapeaux de roues avec l'orage de grêle en juin 2014 et qui se termine d'une façon un peu particulière avec l'épidémie de COVID 19 qui l'a obligé à siéger deux mois de plus afin de gérer cette crise, non des moindres.

Aujourd'hui, avec une équipe dans laquelle je repose tous mes espoirs, je commence six années au cours desquels, entourée, je pense mener à bien le programme que nous avons construit ensemble.

C'est avec 4 anciens et 10 nouveaux que nous allons ensemble nous engager pour l'avenir de notre village. Nous nous inscrivons dans une continuité.

On dit « apporter sa pierre » et un village c'est une construction : nous allons donc apporter nos pierres à l'édifice, comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après nous.

A ceux qui vont désormais exercer, à mes côtés, les responsabilités municipales. La mairie, c'est le visage de la République dans un village. C'est un lieu où flotte son drapeau et où s'inscrit la devise « liberté, égalité, fraternité ». Chacun d'entre nous est à partir de ce soir un représentant de notre bien communal le plus précieux, cette République, avec ses lois et ses valeurs fondamentales. C'est une belle et grande responsabilité. N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir, et nous serons dignes de la confiance qu'ont placé en nous les électeurs.

J'adresserais mes derniers mots aux quelques personnes qui se sont déplacées, peu nombreuses, dû à cette période sanitaire particulière en les remerciant d'être présentes ce soir.

Betty COÊLLE

Travaux

Les travaux du TERRAIN MULTISPORT

Le lundi 29 juin, les travaux du City Stade ont débuté sur le terrain du stade actuel. C'est un bel équipement qui a été financé à la fois par des subventions départementale, DETR et du CNDS. 25% reste à la charge de notre Municipalité.

Ce projet, porté par l'ancienne municipalité, est essentiel pour notre commune. Elle va permettre aux plus petits et aux plus grands de s'adonner au sport de ballon, notamment le basket-ball, le football et le handball.

Ce lieu de loisirs sera d'ailleurs inauguré le mardi 14 juillet 2020, dans le cadre des festivités et du pique-nique républicain, par Madame le maire et son équipe municipale. Nous vous y attendons nombreux pour fouler, ensemble, ce nouvel équipement.

Guillaume GAST

Rappel sur le civisme

Le stationnement des véhicules est un problème récurrent dans notre village.
Il nous semble indispensable de rappeler qu'il est interdit de garer son véhicule lorsque le stationnement est susceptible d'occasionner une gêne pour les secours, les camions de collecte des déchets, notamment dans les rues étroites.

Merci de garer votre véhicule à un autre endroit, et de faire, éventuellement, quelques pas à pied pour rejoindre votre domicile.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.

Stéphanie POIS

Ecole

Le 3 juillet, 16h30, la cloche a sonné, les vacances viennent de commencer.

C'est une année scolaire bien particulière qui vient de s'achever. Inédite par son déroulement, elle était pourtant partie sur de très bons rails pendant deux trimestres. Nos enfants y ont trouvé leur place, diversifié leurs apprentissages et leurs compétences et toute la communauté éducative était rodée pour entamer un dernier trimestre.

Mais, patatras, la COVID-19 est venue repousser tous les projets, espoirs et précipiter les apprentissages à la maison. La classe ne s'est donc plus faite à l'école, mais à distance, pendant plus de deux mois.

Puis, le déconfinement s'est levé progressivement, les élèves ont pu arpenter leur salle de classe, retrouver leur maîtresse ou leur maître en chair et en os.

L'aspect solennel n'a pas été oublié pour les CM2 qui vont quitter la case élémentaire pour partir vers de nouveaux horizons au collège.

Une année scolaire exceptionnelle par ses imprévus s'achève donc après le retour d'un très grand nombre d'élèves pendant plus d'un mois dans notre RPI de Ver sur Launette et de Eve.

Les municipalités tiennent à remercier l'ensemble des personnels enseignants, communaux et l'association des parents d'élèves ARPE pour l'investissement, le professionnalisme et le dévouement dont ils ont fait preuve lors de l'année scolaire 2019-2020.

Guillaume GAST

Voila… C'est fini…

Le jeudi 25 juin, à 18h30, dans la cour de l'école élémentaire d'EVE, Mesdames Agnès CHAMPAULT et Betty COËLLE, ont remis un diplôme de passage en sixième, un dictionnaire et un livre des Fables de La Fontaine à chacun des 16 élèves de CM2 de Monsieur VALLEE.

C'est non sans émotion que ces élèves quittent leur professeur qui les a accompagnés pendant deux belles années, inoubliables, mais aussi l'ensemble des enseignants, Mesdames TORREZ et GRESILLON, présentes pour l'occasion. Tous gardent des souvenirs impérissables de trois années de maternelle et cinq d'élémentaire.

De beaux moments de retrouvailles et de partages pour cette fin d'année scolaire ont été immortalisés autour de photos et d'un verre de l'amitié.

Nul doute que les enfants de notre RPI se souviendront de leur passage dans les écoles de nos deux villages.

Guillaume GAST

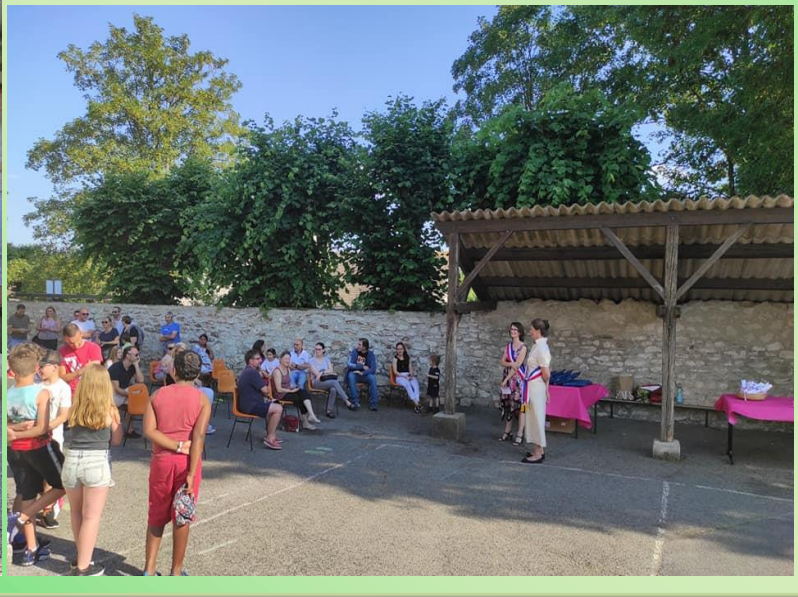

Informations diverses/Actualités

7		9						
6					1	3		
				4			9	1
8	7	5						2
					8			
		4	7	9				
1					4			
			3		5		7	
							5	8

Ne pas jeter sur la voie publique